



Conditions particulières pour les Fonctionnalités d'IA générative d'Adobe (2026v1)

1. **Application.** Les présentes conditions de licence supplémentaires s'appliquent à l'utilisation et à l'accès du Client (et des Utilisateurs du Client) aux Fonctionnalités d'IA générative qu'Adobe fournit au Client dans le cadre des Produits et Services.

2. Utilisation d'une Fonctionnalité d'IA générative.

2.1. Le Client ne doit pas utiliser une Fonctionnalité d'IA générative aux fins suivantes :

(A) créer, charger ou partager du contenu (y compris du texte, des images, de la vidéo, de l'audio ou du code) ou des données qui sont illégales, fausses, trompeuses, obscènes ou qui violent les droits d'autrui (y compris Adobe) ;

(B) déduire des caractéristiques protégées, des informations d'identification personnelle ou des informations personnelles (dans chaque cas, selon la définition du droit applicable) concernant une personne ; ou

(C) d'une manière qui :

(i) usurpe l'identité d'autrui à des fins trompeuses ou dissimule le fait qu'un utilisateur interagit avec une intelligence artificielle ;

(ii) simule une relation émotionnelle humaine avec un utilisateur ;

(iii) prend des décisions liées à l'emploi, à l'éducation, au logement, à l'accès à des avantages ou services essentiels ou à l'administration de la justice ; ou

(iv) instruit ou configure un chatbot à se comporter d'une manière qui pourrait causer ou exacerber une condition physique ou psychologique.

2.2. Le Client ne doit pas intentionnellement supprimer, modifier ou désactiver les balises de provenance ou de métadonnées de tout contenu généré avec les Fonctionnalités d'IA générative, y compris mais sans s'y limiter aux métadonnées C2PA (Coalition for Content Provenance and Authenticity).

2.3. Adobe se réserve le droit de limiter, désactiver ou résilier l'utilisation par le Client d'une Fonctionnalité d'IA générative si Adobe détermine, à sa discrétion raisonnable, qu'une telle action est nécessaire ou appropriée aux fins de sécurité, de gestion des risques, d'intégrité opérationnelle, de conformité légale ou réglementaire, ou à des fins similaires.

3. Entrée et Résultat.

3.1. Entre les parties et sous réserve des droits d'Adobe sur les Entrées : (a) le Client conserve la propriété intellectuelle et les autres droits sur l'Entrée ; et (b) le Client est le propriétaire du Résultat. Adobe peut, à sa seule discrétion, filtrer ou bloquer l'Entrée ou le Résultat, s'il détermine qu'une telle Entrée ou Résultat viole les lois ou réglementations applicables, les droits d'un tiers, ou le Contrat.

3.2. **Entrée.** Excepté en ce qui concerne les Entrées fournies par Adobe, où et dans la mesure où Adobe a pris des engagements exprès concernant de telles Entrées, le Client est seul responsable de l'Entrée.

3.3. Résultat.

(A) Le Résultat peut parfois être inexacte, trompeuse ou inadaptée au cas d'usage du Client. Le Résultat peut ne pas être protégée par des droits de propriété intellectuelle. Le Client est seul responsable de l'utilisation de l'Entrée et de s'assurer qu'une telle utilisation de l'Entrée respecte le Contrat et les lois et réglementations applicables.

(B) Pour plus de clarté, les clauses de non-responsabilité dans les Conditions générales (ou les conditions du contrat-cadre équivalentes) qui s'appliquent aux Produits et Services, s'appliquent également aux Résultats.

3.4. **Données Client et Contenu du Client.** L'Entrée et le Résultat sont des Données Client ou du Contenu du Client et toutes les dispositions régissant les Données Client et le Contenu Client dans le Contrat s'appliquent à l'Entrée et au Résultat.

3.5 Le Client ne devra pas et ne permettra pas aux tiers sous le contrôle du Client d'utiliser une Fonctionnalité d'IA générative ou un Résultat pour créer, construire, développer, entraîner, tester ou améliorer de toute autre manière des algorithmes de machine learning ou des systèmes d'intelligence artificielle, y compris des architectures, modèles ou poids.

4. Définitions supplémentaires. Les termes commençant par une majuscule non définis dans le présent document ont la même signification que les termes définis dans les Conditions générales.

4.1. « Fonctionnalité(s) d'IA générative » désigne une fonctionnalité de produit qui fait partie des Produits et Services qui génère un Résultat utilisant des technologies d'intelligence artificielle générative. Elle inclut également tous les systèmes d'IA agentique qui sont capables de planifier, raisonner et appeler des outils pour exécuter une tâche ou atteindre un résultat.

4.2. « Entrée » désigne le contenu ou l'information spécifique saisi ou importé dans une Fonctionnalité d'IA générative par le Client, y compris, mais sans s'y limiter, les fichiers audio, fichiers vidéo, documents, code, données, images, texte, ou une combinaison de ce qui précède.

4.3. « Résultat » désigne le résultat ou le contenu spécifique fourni au Client qui est généré par les Fonctionnalités d'IA générative en fonction de l'Entrée, y compris mais sans s'y limiter, texte, effets de texte, images, images vectorielles, fichiers audio, texture, fichiers vidéo, données, ou code. Le Résultat n'inclut pas les références ou résumés de Documentation.